

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur François GOURGUECHON, Maire, suite à la convocation, en date du 20 février 2023 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaients présents :

MM GOURGUECHON, DE LIMERVILLE, DELOFFRE, DEFFONTAINES, SCAVAZZA, LEMIEGRE, CHARDON, AUTIN, LEGAY, GORSE, DUBRUQUE, LAURENT.

Pouvoir : Mme LAIGLE qui a donné pouvoir à M. DELOFFRE
M. GERARD qui a donné pouvoir à Mme AUTIN

Absente excusée : Mme COURTIN

A été élu secrétaire de séance : M. Emmanuel DEFFONTAINES

La séance est ouverte à 19 h 00.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- **Location tondeuse,**
- **Avenant marché médiathèque,**
- **Approbation des comptes de gestion 2022 (Eau, Lotissement et Commune),**
- **Approbation des comptes administratifs 2022 (Eau, Lotissement et Commune),**
- **Affectation des résultats 2022 (Eau, Lotissement et Commune),**
- **Achat armoires réfrigérantes,**
- **Animation repas communal,**
- **Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- **Devis renouvellement contrat espaces verts Les Alençons,**
- **Encaissement de chèque Edenred,**
- **Encaissement de chèque Groupama**

Les procès-verbaux des réunions du 16 novembre 2022 et 12 décembre 2022 sont approuvés à l'unanimité.

BP2023.03.01 : Location tondeuse

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le devis de la location de la tondeuse pour six mois auprès des établissements DOCO LOCA MOTOCULTURE dont le coût mensuel à 1481,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la location de la tondeuse pour six mois telle que résumée ci-dessus.

Avenant marché médiathèque

Monsieur le Maire explique que le prix total du marché de la médiathèque est en hausse. L'engagement sera pris uniquement quand l'ensemble des subventions sera déterminé. De plus, le dossier sur la géothermie relatif à la mairie n'est pas compris dans le marché de la médiathèque. L'appel d'offres sera

lancé après l'obtention du permis de construire. La prochaine réunion avec l'architecte est prévue courant mars.

Le dossier de l'avenant du marché médiathèque est donc reporté à une réunion ultérieure.

BP2023.03.02 : Approbation compte de gestion Eau/Assainissement 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 Eau/Assainissement qui fait apparaître les chiffres suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	175 194,84	112 784,18	287 979,02
Titres de recettes émis (b)	26 842,94	74 685,05	101 527,99
Réductions de titres ©			
Recettes nettes (d = b - c)	26 842,94	74 685,05	101 527,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales €	175 194,84	112 784,18	287 979,02
Mandats émis (f)	19 390,09	90 766,30	110 156,39
Dépenses nettes (h = f - g)	19 390,09	90 766,30	110 156,39
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	7 452,85		
(h - d) Déficit		16 081,25	8 628,40

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 Eau/Assainissement.

BP2023.03.03 : Approbation compte de gestion Lotissement 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 du Lotissement qui fait apparaître les chiffres suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	57 784,27	158 409,32	216 193,59
Titres de recettes émis (b)	57 784,27	72 360,57	130 144,84
Réductions de titres ©			
Recettes nettes (d = b - c)	57 784,27	72 360,57	130 144,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales €	57 784,27	57 884,27	115 668,54
Mandats émis (f)		57 884,27	57 884,27
Annulation de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		57 884,27	57 884,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	57 784,27	14 476,30	72 260,57
(h - d) Déficit			

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 du Lotissement.

BP2023.03.04 : Approbation compte de gestion Commune 2022

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2022 de la Commune qui fait apparaître les chiffres suivants :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	720 888,48	1 450 631,35	2 171 519,83
Titres de recettes émis (b)	259 417,36	849 090,85	1 108 508,21
Réductions de titres ©			
Recettes nettes (d = b - c)	259 417,36	849 090,85	1 108 508,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales €	720 888,48	1 450 631,35	2 171 519,83
Mandats émis (f)	111 935,74	574 821,38	686 757,12
Annulation de mandats (g)		1 567,09	1 567,09
Dépenses nettes (h = f - g)	111 935,74	573 254,29	685 190,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	147 481,62	275 836,56	423 318,18
(h - d) Déficit			

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 de la Commune.

BP2023.03.05 : Approbation compte administratif 2022 Commune

Les résultats du compte administratif 2022 de la Commune sont présentés :

Résultats de l'exercice		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	573 254,29 €	849 090,85 €
	INVESTISSEMENT	111 935,74 €	259 417,36 €

Reports de l'exercice 2021		DEPENSES	RECETTES
	Report en section de fonctionnement		582 592,35 €
	Report en section d'investissement	121 979,67 €	

Le Maire quitte la salle au moment du vote comme le prévoit la législation. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 de la Commune tel que résumé ci-dessus.

BP2023.03.06 : Approbation compte administratif 2022 Eau/Assainissement

Les résultats du compte administratif 2022 du service Eau/Assainissement sont présentés :

Résultats de l'exercice		DEPENSES	RECETTES	
		EXPLOITATION	90 766,30 €	74 685,05 €
		INVESTISSEMENT	19 390,09 €	26 842,94 €

Reports de l'exercice 2021		DEPENSES	RECETTES	
		Report en section d'exploitation		17 784,18 €
		Report en section d'investissement		152 124,84 €

Le Président quitte la salle au moment du vote comme le prévoit la législation. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du service Eau/Assainissement tel que résumé ci-dessus.

BP2023.03.07 : Approbation compte administratif 2022 Lotissement

Les résultats du compte administratif 2022 du Lotissement sont présentés :

Résultats de l'exercice		DEPENSES	RECETTES	
		FONCTIONNEMENT	57 884,27 €	72 360,57 €
		INVESTISSEMENT	0 €	57 784,27 €

Reports de l'exercice 2021		DEPENSES	RECETTES	
		Report en section de fonctionnement		72 309,32 €
		Report en section d'investissement	57 784,27 €	

Le Maire quitte la salle au moment du vote comme le prévoit la législation. Le conseil municipal approuve le compte administratif 2022 du Lotissement tel que résumé ci-dessus.

BP2023.03.08 : Vote de l'affectation des résultats 2022 de la Commune

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'Exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-121 979,67		147 481,62	D 147 228,93 R 49 625,00	-97 603,93	-72 101,98
FONCT	787 779,02	205 186,67	275 836,56			858 428,91

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	858 428,91 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	72 101,98 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves au compte 1068 Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	786 326,93 €
Total affecté au compte 1068	72 101,98 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 501,95 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	786 326,93 €

Le Conseil, approuve l'affectation des résultats de la Commune 2022, à l'unanimité.

BP2023.03.09 : Vote de l'affectation des résultats 2022 du Lotissement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'Exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	-57 784,27	0	57 784,27			
FONCT	72 309,32		14 476,30			86 785,62

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	86 785,62 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves au compte 1068 Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	86 785,62 €
Total affecté au compte 1068	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	86 785,62 €

Le Conseil, approuve l'affectation des résultats du Lotissement 2022, à l'unanimité.

BP2023.03.10 : Vote de l'affectation des résultats 2022 du service Eau/Assainissement

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la SF	Résultat de l'Exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	152 124,84	0	7 452,85			159 577,69
FONCT	17 784,18		-16 081,25			1 702,93

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 702,93 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves au compte 1068 Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 702,93 €
Total affecté au compte 1068	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	159 577,69 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	1 702,93 €

Le Conseil, approuve l'affectation des résultats du service Eau/Assainissement 2022, à l'unanimité.

BP2023.03.11 : Achat armoires réfrigérantes

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal les devis sur les deux armoires réfrigérantes nécessaires à la salle des fêtes équipées de roulettes. Après discussion, le devis retenu est celui de BERTRAND FROID dont le coût s'élève à 3 389,88 € H.T. soit 4 067,86 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le devis BERTRAND FROID tel que résumé ci-dessus.

BP2023.03.12 : Animation fêtes communales

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de délibérer sur les modalités d'emploi des personnes chargées de l'animation des fêtes communales.

Dorénavant, un contrat d'engagement d'artistes sera établi en deux exemplaires pour le paiement de la prestation ainsi qu'une déclaration sur le guichet unique de spectacle occasionnel (GUSO) pour la déclaration des cotisations afférentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer les contrats d'engagements d'artistes et à déclarer sur GUSO les spectacles correspondants. Les dépenses relatives aux animations ainsi que les cotisations seront inscrites au budget communal.

BP2023.03.13 : Renouvellement contrat entretien espaces verts 2023

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le devis de l'E.S.A.T. LES ALENCONS relatif au renouvellement du contrat d'entretien des espaces verts pour l'année 2023 dont le montant s'élève à 17 751,89 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'E.S.A.T. LES ALENCONS pour l'année 2023 tel que résumé ci-dessus et autorise le Maire à signer ce contrat.

BP2023.03.14 : Encaissement de chèque EDENRED

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de délibérer sur l'encaissement d'un chèque de la société EDENRED d'un montant de 47,00 euros relatif au remboursement de tickets restaurant périmés (millésime 2021).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à encaisser le chèque EDENRED sur budget communal tel que résumé ci-dessus.

BP2023.03.15 : Encaissement de chèque GROUPAMA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de délibérer sur l'encaissement d'un chèque de GROUPAMA d'un montant de 1515,00 euros relatif au remboursement d'un sinistre lié à la réparation de la grille du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à encaisser le chèque GROUPAMA sur budget communal tel que résumé ci-dessus.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du nombre d'habitants au dernier recensement 2020 soit 546 habitants et 6 comptabilisée en population à part soit un total de 552 habitants.
- Le contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) de M. William SICARD arrive à échéance le 06/03/2023. Une proposition d'un contrat en alternance sur 2 ans lui a été faite avec une aide possible de 80 % pour une personne handicapée. Le début de ce contrat pourrait intervenir dès cet été. La réponse est attendue de la part de M. LANDAZURI de Cap emploi.
- Le local technique a été restauré entièrement et permettra aux agents de manger sur place.

- Suite aux travaux d'aménagement sécuritaire, un flyer sur le stationnement interdit dans la Grande rue a été distribué. Un arrêté municipal sera pris afin d'interdire la circulation du 14 au 28 mars 2023. L'accès sera interdit aux transports scolaires dont le seul arrêt maintenu sera « Vallée Saint Martin » rue de Longpré. La circulation sera déviée par la rue d'Amiens et la rue neuve.
- Une classe à Dreuil-lès-Amiens ferme à la rentrée de septembre 2023 et l'effectif moyen par classe sera de 23 élèves. La décision du Rectorat est ferme sur ce sujet.
- La séance de théâtre aura lieu le samedi 25 novembre 2023 ;
- Une association d'Amiens viendra faire une action sur la nature avec une demi-journée de nettoyage durant le week-end des 17, 18 et 19 mars 2023. Le Maire rappelle qu'un employé a ramassé plusieurs remorques allant même jusqu'à un chien mort. Si les poubelles sont identifiables, le Maire s'engage à porter plainte.
- Depuis la pose de la barrière du marais, la pêche de nuit est plus calme.
- Les gens du voyage sont arrivés dans la parcelle de VALCITY. Ils peuvent y rester jusqu'à 15 jours.
- La commission des fêtes se réunira prochainement afin d'organiser la fête locale 2023 car le Maire a reçu Mme GOT, foraine, dans le but de lui signaler que la commune d'Argœuves n'aurait plus recours à ses services car en 2022 ses successeurs ont abusé de la confiance des administrés en réclamant 1 euro supplémentaire par tour de manège.
- Mme Autin demande 2 à 3 volontaires pour préparer les tables du repas communal vers 10 heures à la salle des fêtes.

La séance est levée à 20 h 20

Le Maire,



F. GOURGUECHON

Le secrétaire de séance,

E. DEFFONTAINES

